

DEMOGRAPHIE ET MOUVEMENTS DES ENTREPRISES

Une expertise des sources

septembre 1999

MAIRIE DE PARIS



Direction du Développement
de l'Activité Économique et de l'Emploi
Atelier Parisien d'Urbanisme

Collection « Amélioration
des connaissances
et développement économique »

DEMOGRAPHIE ET MOUVEMENTS DES ENTREPRISES

Une expertise des sources

Par Pierre Sliosberg
Atelier Parisien d'Urbanisme

septembre 1999

Le suivi de la démographie et des mouvements d'entreprises constitue un enjeu essentiel dans la connaissance de l'économie d'un territoire. Cependant, les sources utilisables et leurs possibilités d'exploitation à cette fin sont parfois méconnues.

L'importance de cet enjeu a été souligné par l'Assemblée plénière de l'Observatoire du Développement Economique Parisien ¹ de février 1998, qui a chargé un groupe de travail d'améliorer les connaissances sur le sujet et de définir une méthodologie permettant d'exploiter au mieux les sources existantes.

Une dizaine de sources, fichiers administratifs ou enquêtes, ont été recensées et examinées par ce groupe de travail courant 1998. Producteurs et utilisateurs de données ont été consultés et ont fourni les informations relatives à l'élaboration et à la mobilisation de ces sources. Ils ont également analysé et validé leurs qualités et leurs défauts, et étudié les perspectives offertes à terme.

Ces travaux permettent d'apporter des réponses aux moins partielles aux questions que peut se poser tout décideur ou organisme souhaitant améliorer ses connaissances en matière de démographie et de mouvements d'entreprises.

*Document élaboré par le groupe de travail « Démographie et mouvements d'entreprises » de l'ODEP
(liste des membres présentée en annexe)*

*Coordination : Pierre SLIOSBERG, chargé d'études à l'Atelier Parisien d'Urbanisme, secrétariat
général de l'ODEP.*

¹ L'Observatoire du Développement Economique Parisien (ODEP) associe au sein de la Ville de Paris acteurs publics, privés et universitaires.

SOMMAIRE

	Page
I - DESCRIPTION ET ANALYSE DES SOURCES	3
• Les sources de base	3
• Les autres sources	7
• Fiches sur les sources	14
 <i>INSEE</i>	
- Système Informatisé du Répertoire des Entreprises et des Etablissements (SIRENE)	15
- Base Relationnelle Inter-régionale de Données sur les Grands Etablissements (BRIDGE)	17
- Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS)	18
 <i>Ministère du travail</i>	
- Déclaration de Mouvements de Main d'Oeuvre (DMMO)	19
- Enquête Structure des Emplois (ESE)	20
 <i>Autres producteurs</i>	
- UNEDIC (GARP)	21
- Enquête Régionale Emploi (ERE)	22
- Fichier Consulaire (Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris)	23
- Fichier de la Taxe Professionnelle (TP)	24
- Fichier de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	25
- Enquêtes Annuelles d'Entreprise (EAE)	26
 II - QUELLES SOURCES POUR QUELS OBJECTIFS ?	 27
Tableau de synthèse	31
 ANNEXE	 33

I - DESCRIPTION ET ANALYSE DES SOURCES

Les sources de base

SIRENE

SIRENE est l'une des deux sources de base permettant d'appréhender les événements liés aux entreprises (créations, cessations, transferts d'établissements).

Les atouts et les qualités du fichier :

Il permet un suivi individuel des établissements (lieux géographiques distincts où s'exerce tout ou partie de l'activité d'une entreprise - identifiant SIRET), ainsi que les moyens de production lui étant attachés (code ETEC - voir annexe), ce qui offre par exemple la possibilité d'identifier les entreprises externalisant tout ou partie de leur activité. En outre, les établissements ayant une consistance économique peuvent être distingués de ceux n'ayant pas de réalité économique (code « singularité »).

Différentes catégories d'événements (créations pures, créations après transferts, reprises, donation,...) peuvent être appréhendées.

Ce fichier décrit finement l'activité des établissements (jusqu'à la NAF 700), qu'il s'agisse de l'activité principale ou des activités secondaires.

Les défauts et les limites d'utilisation :

- Pour des raisons de secret statistique, les effectifs sont renseignés par tranche pour chaque établissement : aucune totalisation par zone ni par secteur d'activité n'est donc possible. En revanche, les emplois concernés peuvent être évalués pour les transferts totaux d'établissements. Se pose néanmoins la question de la valorisation des transferts par les effectifs : faut-il les prendre en compte au départ ou à l'arrivée ?
- Concernant la notion de « **création** », l'information est parfois défaillante ou incomplète : certains transferts d'établissements sont ainsi considérés dans le fichier comme des créations pures. Tout travail sur les créations doit par ailleurs tenir compte de la multiplicité des cas de « créations », le champ des unités SIREN (l'entreprise) étant plus large que la définition de base, en raison du rattachement d'un certain nombre d'« établissements » n'ayant pas à proprement parler d'activité économique réelle, mais ayant une existence « administrative ».
- Les **cessations** d'établissements constituent la catégorie d'événements la plus difficile à appréhender. Les établissements y sont radiés avec retard (les unités sont purgées au bout de trois ans de cessation), et aucune information n'apparaît sur les différentes phases de règlement judiciaire.
- Concernant les **transferts** d'établissements, SIRENE ne permet qu'un suivi des mouvements complets, et on ne peut jamais, d'une manière générale, établir de certitudes sur la fiabilité et l'exhaustivité des mouvements enregistrés dans le fichier : par exemple, les mouvements Paris-

province peuvent faire l'objet d'appréciations différentes selon la taille de l'établissement ou la nature de son activité. Il est néanmoins possible d'isoler les transferts de sièges d'établissements.

Par ailleurs, les transferts d'établissements ne peuvent pas toujours être qualifiés finement par le biais des moyens de production en raison de la gestion de ces derniers dans le fichier (ETEC). C'est ainsi que les moyens de production délocalisés d'un siège social y resteront comptabilisés sans être pris en compte à leur nouvelle adresse.

Les améliorations à venir :

La couverture du fichier et l'information sur les effectifs et les adresses se sont améliorées ces dernières années. Sa qualité statistique sera renforcée en 1998 avec la possibilité de connaître les effectifs précis à partir des DADS.

En 2001/2002, une meilleure appréhension de la dynamique des établissements sera possible, avec le suivi des unités indépendamment de l'identifiant (cf. transferts) et le suivi des entreprises à organisation complexe et des groupes. Par ailleurs, c'est vers cette période que SIRENE intégrera BRIDGE.

La diffusion des données :

- SIRENE est totalement ou partiellement cessible sous la forme d'une version de « diffusion ». Celle-ci fournit une information restreinte sur les événements liés aux établissements : aucun lien ne peut être fait entre le lieu de départ et celui d'arrivée d'un établissement dans le cas d'un transfert, et seuls y sont présents les établissements ordinaires et les employeurs non exploitants (code singularité 33).

L'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) a procédé à une exploitation-« test » des versions 1996, 1997 et 1998 du fichier « diffusion » en cherchant à identifier les moyens de suivre périodiquement les événements (créations, cessations, transferts d'établissements). Les résultats font apparaître les potentialités de mobilisation du fichier ainsi que ses défauts.

La meilleure approche consiste à croiser la date de création avec l'origine de l'événement (création pure, réinstallation après transfert, reprise, donation,...).

L'exercice a permis d'identifier le phénomène de changement d'établissement à une même adresse, avec un changement du SIRET et de la raison sociale.

L'examen des fichiers de 1996 et 1997 illustre cependant la prudence nécessaire dans l'interprétation des résultats.

En effet, l'intégration de nouvelles catégories (professions agricoles en 1996, professions de santé en 1997) ont « gonflé » artificiellement les créations pour ces deux années. De même, des erreurs de saisie ou une saisie partielle de la raison sociale d'un établissement conduisent à fausser les effectifs des créations réelles, avec la présence de doublons.

Par ailleurs, des erreurs de codification ont été enregistrées avec, sur deux années, la présence d'un même identifiant SIRET avec deux adresses différentes pour un même établissement (raison sociale inchangée).

Enfin, le test fait apparaître parmi la catégorie « créations pures » certains établissements existant à une adresse donnée depuis plusieurs années ainsi que des établissements transférés.

- Un fichier adapté à la production des tableaux de démographie des mouvements (DEMO ou EVENEMENTS), recensant tous les événements afférents aux unités présentes dans SIRENE (créations avec ou sans transferts, reprises, réactivations, désactivations, cessations, changement d'activité,...) est diffusé par l'INSEE. Ce fichier, réservé aux abonnés, couvre la France entière (pas de divisions territoriales possibles). Son coût reste élevé, de 250 000 F à environ 400 000 F selon la périodicité demandée, hebdomadaire, mensuelle ou trimestrielle.

Outil de gestion des grands fichiers d'entreprises, EVENEMENTS permet notamment d'identifier l'ancienne et la nouvelle adresse en cas de transfert d'un établissement et l'existence d'un ancien exploitant en cas de création d'un établissement à une adresse donnée.

BRIDGE

BRIDGE est un répertoire des établissements de 50 salariés et plus (100 avant 1995 en Ile-de-France). Il permet un suivi dynamique régional et infra-régional des grands établissements sur une longue période (10 ans).

Tous les établissements ayant atteint le seuil de 50 salariés au cours des dix années précédant la date de prise en compte sont recensés dans le fichier, qui bénéficie d'un important travail de mise à jour à partir d'autres fichiers (DMMO, ESE, EAE) et d'enquêtes spécifiques (cf. vérifications lorsque l'information n'est pas connue dans les divers fichiers alimentant BRIDGE).

En cas de transfert partiel de salariés vers un autre établissement, toutes les unités restent présentes dans le fichier, y compris celles n'atteignant plus le seuil de prise en compte, ce qui permet de suivre la continuité d'un établissement.

Si l'objectif premier de BRIDGE est un suivi décennal des grands établissements, le fichier peut être également mobilisé pour un suivi annuel des mouvements.

Les atouts et les qualités du fichier :

BRIDGE est particulièrement intéressant pour le suivi de l'appareil productif, plus précisément le suivi des délocalisations des grands établissements, leur contexte et leurs effets sur l'emploi. Il permet ainsi d'évaluer le dynamisme ou le déclin intra-sectoriel et contribue à mesurer l'impact des restructurations et des délocalisations sur le tissu économique local et régional. Sa représentativité est bonne pour l'industrie.

Il permet également d'agréger les données au niveau communal et départemental - mais pas au niveau du quartier -.

Davantage que SIRENE, BRIDGE a une finalité statistique, ayant véritablement pour objet le suivi des effectifs d'établissements.

Tous les mouvements d'effectifs d'un établissement à l'autre peuvent être suivis, y compris les transferts partiels, quelle que soit la provenance des salariés, au sein d'une même entreprise ou

provenant d'une autre entreprise. BRIDGE permet en outre de connaître la cause de la variation des effectifs (embauches, licenciements, transferts).

Une table spéciale permet de connaître l'établissement d'origine ou d'arrivée dans le cas de transfert de salariés.

Les défauts et les limites d'utilisation :

L'information est bien moins bonne dans le secteur tertiaire que dans l'industrie. Elle est parfois lacunaire sur les effectifs de 50 à 100 salariés et incomplète ou partielle pour les entreprises du secteur public (ex. RATP).

S'il est possible d'obtenir de l'information sur le solde des emplois d'une date à l'autre, ce n'est pas le cas pour les mouvements d'entrées et sorties entre ces deux dates, sauf à procéder à un suivi annuel des événements.

L'exploitation à un niveau géographique fin est parfois difficile. Ainsi, la ventilation des effectifs par établissement d'une même entreprise dans une même commune n'est pas toujours possible. De même, il n'est pas possible d'agréger les données à un niveau infracommunal, donc de les îloter.

A l'inverse, il est difficile de procéder à un suivi des mouvements à grande échelle, au niveau inter-régional, car les Directions Régionales de l'INSEE gèrent BRIDGE de façon autonome, celles-ci ayant longtemps accordé plus d'importance aux mouvements d'établissements infra-régionaux qu'aux transferts inter-régionaux. S'il existe une table de « relocalisation » des établissements, elle n'est pas disponible à ce jour en raison de ces disparités.

Les améliorations à venir :

La couverture du secteur public devrait s'améliorer. Par ailleurs, BRIDGE intégrera SIRENE vers 2001/2002.

La diffusion des données :

Le fichier n'est pas cessible, mais l'INSEE peut procéder à des exploitations particulières et diffuser des listes d'établissements à la demande (à l'adresse). Elle procède par ailleurs à des publications. La Direction Régionale Ile-de-France a ainsi produit en 1996 une étude sur la démographie des grands établissements de 1983 à 1992, partiellement actualisée pour les seuls transferts d'établissements en juin 1998 à la demande de l'Observatoire Régional de l'Immobilier d'Entreprise.

Les autres sources

1. Activités et données sur les entreprises

LE FICHIER CONSULAIRE /CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS (CCIP)

Le fichier de la CCIP dispose d'informations permettant de suivre partiellement les événements liés aux entreprises et leurs établissements localisés dans les quatre départements du ressort de la Chambre (Paris et première couronne).

Il constitue un recensement des entreprises ressortissantes (ayant un numéro d'inscription au RCS) et de certains établissements secondaires, sans seuil d'effectifs - les entreprises sans salariés sont prises en compte -. Ne sont pas pris en compte notamment les sociétés civiles, les agents commerciaux, le secteur agricole,....

Une entreprise déclarante a la possibilité de s'adresser soit à un Centre de Formalité des Entreprises (CFE), soit directement au greffe du tribunal de commerce, qui doit tenir informé le CFE des événements (créations, disparitions, modifications, ventes,...).

L'alimentation du fichier :

Il n'existe pas de passerelle directe entre le fichier consulaire et le CFE, bien que ce dernier soit également géré par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.

- La principale source alimentant le fichier consulaire est le **BODACC** (Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales), lui-même alimenté par les greffes des tribunaux. Les déclarations de créations, radiations et modifications y sont obligatoires.

Le BODACC A traite des créations, ventes et cessions, le BODACC B des modifications diverses et des radiations. Les principales informations contenues dans le BODACC sont les suivantes : raison sociale, n° SIREN, statut juridique, capital, activité (en clair), ancienne et nouvelle adresse (pour les transferts), date de parution au BODACC, date d'effet, nom du ou des dirigeants. A noter que les cessations d'établissements sont gérées également par le biais des disparitions physiques (identification des établissements « non présents à l'adresse indiquée »).

Les établissements secondaires portés à la connaissance des CFE ne font pas nécessairement l'objet d'une déclaration au BODACC, et n'enrichissent pas le fichier consulaire.

Le champ géographique couvert par le BODACC est la France entière (tous les départements), ce qui permet de localiser l'origine et la destination des transferts d'établissements. Cependant, les transferts Ile-de-France-circonscription de la CCIP/province, identifiables à partir du BODACC, ne sont que partiellement gérés par le fichier consulaire (voir infra).

L'APUR a procédé à un test pour étudier la possibilité d'utiliser le BODACC B comme instrument statistique permettant de suivre les transferts d'établissements. Le test porte sur les

modifications relevant d'un transfert, en distinguant les différents lieux d'origine et de destination (Paris, Ile-de-France, province).

Ce test fait apparaître de bons taux de renseignement des différents paramètres énoncés ci-dessus. Concernant plus spécifiquement les transferts, il permet d'observer de nombreux mouvements réalisés peu de temps après la création d'un établissement. Ceci peut s'expliquer de deux façons :

- Un déménagement dans un local professionnel après une période « probatoire » de démarrage de l'activité au domicile du chef d'établissement.
 - Un déménagement après une courte période d'inscription du siège dans une société de domiciliation, en attendant de trouver un local approprié.
- Le fichier consulaire est également alimenté par la **Gazette du Palais**, qui informe sur les décisions judiciaires (règlements, liquidations).
 - Le service du fichier consulaire a enfin signé une convention avec l'INSEE lui permettant une mise à jour trimestrielle à partir du **fichier SIRENE** (fichier MOUVEMENTS) sur le critère de la taille de l'établissement, appréciée en terme d'effectifs (par tranches), le code APE, le n° SIRET. Les transferts d'établissements sont gérés à partir du code d'origine et de provenance du fonds de commerce. Les entreprises étrangères sont également identifiées par un code spécifique.

Les atouts et les qualités du fichier :

- Les mises à jour sont quotidiennes et s'effectuent en temps réel (15 000 à 20 000 mises à jour par mois). L'information perdure dans le fichier tant qu'elle n'est pas écrasée par une nouvelle actualisation.
- Les informations du BODACC sont globalement de bonne qualité. Les adresses et les codes APE sont bien renseignés : après appariement du fichier consulaire avec SIRENE, on constate ainsi une très bonne concordance des codes APE (environ 90%). De même, peu de retards sont à déplorer entre la date d'effet des événements et la date de parution. Il est également possible d'obtenir les données à l'adresse. On notera également que le fichier consulaire exclue les établissements n'ayant qu'une existence « administrative » dans SIRENE (par exemple un poste EDF).
- Le fichier consulaire permet de suivre partiellement les transferts d'établissements dans les quatre départements du ressort de la CCIP. Pour les départs, il renseigne le lieu de destination si l'arrivée s'effectue dans la circonscription de la CCIP (les autres destinations ne sont en revanche pas recensées). Pour les arrivées, le fichier permet de connaître l'origine géographique de l'établissement transféré, y compris hors de la circonscription de la CCIP.
A noter qu'une entreprise ayant quitté la circonscription de la CCIP est réputée non active. Elle est purgée du fichier environ un an après son départ.

Les défauts et les limites d'utilisation :

- Concernant tout d'abord le BODACC, peu d'erreurs sont à signaler ; elles relèvent plutôt du défaut de renseignement (adresse mal renseignée par exemple).

La date de parution au BODACC d'un événement ne reflète pas forcément sa réalité : par exemple, après des omissions de déclarations de ses prédécesseurs, un nouveau gérant peut décider de régulariser la situation de l'établissement au regard du greffe et de faire enregistrer en une seule publication tous les événements successifs qu'a connus l'entreprise depuis la rupture d'information.

Le BODACC précise la raison sociale d'un établissement mais pas nécessairement son enseigne, ce qui peut occasionner des difficultés d'identification par rapport au fichier consulaire.

- L'appariement avec SIRENE n'est pas toujours aisé. On constate ainsi des différences entre les deux fichiers :
 - N° SIREN discordant (par exemple deux codes différents pour la même entreprise).
 - Clé d'entrée différente dans le fichier : pour un établissement donné, l'adresse reportée dans le fichier consulaire peut être différente de celle relevée dans SIRENE.
 - Erreurs dans les déclarations figurant dans SIRENE.
 - Certaines entreprises (ex. certaines sociétés étrangères, artisans) n'apparaissant que dans l'un des deux fichiers.
 - Difficultés d'appariement liées à une différence de libellé des adresses entre les deux fichiers.
- Plusieurs catégories d'entreprises sont exclues du fichier : artisans inscrits au Registre des Métiers, professions libérales, sociétés civiles, agents commerciaux (inscrits au RCS mais n'apparaissant pas dans le fichier). Les sociétés de domiciliations ne peuvent pas être identifiées.
- Le mode de gestion des sièges sociaux dans le fichier consulaire ne permet pas d'avoir une information précise sur les effectifs, les données renseignées étant une somme calculée sur la moyenne des tranches d'effectifs des établissements présents et actifs dans la circonscription.
- Le fichier consulaire ne gère la notion de transfert que sur le siège social, et les transferts ne sont gérés que de département à département, au sein de la circonscription de la CCIP uniquement – de greffe à greffe –, ce qui limite les possibilités d'exploitation du fichier. Par ailleurs, le fichier consulaire ne permet pas d'identifier les transferts d'activités pour une entreprise maintenant sur place son siège social sans activité productive.
- Le fichier consulaire suit mal les créations et suppressions d'établissements secondaires. Y font parfois défaut des fermetures non déclarées (reposent sur les formalités des entreprises).
- Enfin, le fichier CCIP ne permet pas de reconstitution d'historiques de données, les données nouvelles écrasant les anciennes.

Les améliorations à venir :

A terme, le fichier consulaire pourrait intégrer des données économiques, par exemple le chiffre d'affaires, mais la difficulté de collecter une information stable et fiable limite les possibilités de mettre en œuvre cet objectif.

Enfin, une révision des modalités d'exploitation du fichier consulaire est en cours. Elle a pour objet l'appréhension du passage à l'an 2000, les possibilités d'intégrer le passage à l'Euro, et devrait permettre de répondre aux nouvelles normes d'adressage.

LES FICHIERS FISCAUX

- **Le fichier de la taxe professionnelle :**

Outre les données fiscales, ce fichier contient des informations sur les activités. Il ne comprend toutefois aucun identifiant normalisé pour le nom, l'adresse et les activités.

Se posent en outre des difficultés liées à la domiciliation fiscale des entreprises : la liberté du lieu de déclaration fiscale par l'entreprise rend difficile une mobilisation du fichier pour un suivi géographique des établissements.

Le fichier pour Paris est partiellement exploitable depuis 1998.

- **Le fichier de la taxe sur les propriétés bâties :**

Sous réserve d'un important travail de vérifications, ce fichier pourrait être mobilisé à titre complémentaire pour obtenir des informations diverses sur les entreprises et leurs établissements comme la nature du propriétaire, le statut d'occupation ou l'affectation et la nature des locaux.

Ce fichier comporte cependant de nombreux défauts : difficulté de segmenter avec précision la notion d'« activités » (cette notion recouvre des locaux de nature et d'affectation très hétéroclites), manque de fiabilité de plusieurs variables faute d'une mise à jour suffisante (vacance, code APE, surface), absence du fichier de certaines propriétés publiques à activité commerciale assujetties à la taxe, erreurs d'adressage.

Le fichier actuel, issu de la révision cadastrale de 1990, est plus complet : il distingue par exemple les différentes catégories de locaux tertiaires, par exemple les bureaux au sein des activités commerciales. Il est toutefois non exploitable, restant soumis à une décision d'intégration des résultats de la révision foncière dans la documentation cadastrale.

LES AUTRES SOURCES

- **Paris Développement**, structure créée conjointement par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et la Ville de Paris, chargée de promouvoir la capitale auprès des entreprises et des investisseurs nationaux et étrangers et d'y faciliter leur implantation, peut diffuser sous certaines conditions des informations synthétiques sur les mouvements d'entreprises vers Paris (répartition géographique et sectorielle des projets).
- Le fichier **LIFI**, géré par l'INSEE, fournit des données sur les sièges sociaux (chiffres d'affaires,...) et les entreprises étrangères.

- Les enquêtes **SINE**, également gérées par l'INSEE, permettent de connaître les caractéristiques des nouvelles entreprises.
- Les dossiers publiés par les **grands commercialisateurs de bureaux** (Bourdais, Auguste Thouard, Jones Lang Wootton, Richard Ellis) donnent de nombreuses informations sur les marchés immobiliers et permettent de connaître les principaux mouvements annuels d'entreprises en Ile-de-France, notamment pour les plus importantes d'entre elles (plus de 1 000 m² ou 5 000 m² pris et/ou libérés). Aucune base de données n'est toutefois intégralement disponible.

Le **GRECAM** (Groupe de Recherche sur l'Economie de la Construction et de l'Aménagement), bureau d'étude indépendant, peut quant à lui fournir des listes d'entreprises ayant déménagé à partir d'une exploitation de sa base de données d'immeubles et d'enquêtes complémentaires (vérification et enrichissement de l'information).

- Des **banques de données d'entreprises** gérés par des sociétés privées (COMPASS, ASTREE, DAFSA) peuvent fournir des informations ponctuelles et conjoncturelles sur les entreprises et leurs établissements. Elles ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'exploitations statistiques.

2. Emploi, activités et données sur les entreprises

2.1. Les principales sources sur l'emploi :

LE FICHIER UNEDIC (GARP)

Constitué des déclarations annuelles de cotisations d'assurance chômage des entreprises affiliées, ce fichier est la seule source permettant annuellement une localisation fine de l'emploi salarié privé par activités (700 postes).

Il comporte plusieurs défauts qui en limitent parfois l'utilisation :

- Les transferts d'établissements n'ont pu être pris en compte de 1991 à 1996.
- La déclaration de la totalité des effectifs au siège de l'entreprise biaise les résultats (cf. 8e et 16e arrondissements de Paris) et interdit toute analyse à un niveau géographique fin.
- Des lacunes sont observées dans la connaissance du code APE, des identifiants des entreprises (SIREN) et des établissements (SIRET).
- Des différences apparaissent entre SIRENE et le fichier ASSEDIC.
- Les établissements cessés sont parfois mal gérés.

La qualité du fichier devrait toutefois s'améliorer pour les versions postérieures à 1997 avec une relocalisation des établissements et un suivi des transferts, ce qui nécessitera un recalcul des

résultats des années 1991 à 1996. Par ailleurs, des estimations trimestrielles au niveau départemental pourraient être effectuées pour les établissements de 10 salariés et plus.

L'ENQUETE REGIONALE EMPLOI (ERE)

Fichier alimenté par SIRENE et des fichiers divers, complété par des enquêtes spécifiques, principalement auprès des grandes entreprises et des établissements d'au moins 100 salariés, l'ERE constitue l'unique source permettant de connaître l'ensemble des effectifs salariés privés et publics à la commune, les données étant recensées au niveau de l'établissement. L'absence de vérifications pour les établissements non enquêtés en limite l'utilisation à un niveau géographique plus fin.

Par ailleurs, la périodicité de l'ERE (réalisation tous les trois ans) et les améliorations apportées dans les versions successives limitent tout travail comparatif entre deux périodes d'enquêtes.

La sixième ERE sera réalisée en 1998 par l'INSEE (effectifs au 31/12/97), les cinq enquêtes précédentes ayant été réalisées par l'APUR, l'IAURIF et la DREIF. L'APUR en réalisera l'exploitation. Elle devrait être remplacée par une exploitation des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS), dont la collecte et la qualité vont être améliorées.

2.2. Les sources d'avenir :

LES DECLARATIONS ANNUELLES DE DONNEES SOCIALES (DADS)

Ce fichier concerne l'ensemble des entreprises. Elles constituent aujourd'hui la principale source de mise à jour des effectifs de SIRENE.

Les DADS constituent un potentiel important d'étude sur les salaires et l'emploi dans les établissements. Les données DADS sont exhaustives dans le champ qu'elles couvrent.

Le travail de dégroupage des effectifs des grosses entreprises et dans certains secteurs particuliers (banques, interim, transports, hôpitaux, nettoyage,...) permettra à terme de disposer de données localisées fiables qui seront intégrées à BRIDGE, lui-même appelé à intégrer SIRENE. Les DADS alimenteront également le fichier ESTEL, banque de données sur les zones d'emploi.

Elles pourraient se substituer (avec les URSSAF) au fichier UNEDIC pour les estimations d'emploi total au 31/12/n. Plus précisément, ce sont les URSSAF qui remplaceraient le fichier UNEDIC, les DADS se substituant au Recensement Général de la Population pour fournir la base sur laquelle sont greffées des évolutions issues des URSSAF. Par ailleurs, les DADS pourraient se substituer au volet sur la qualification des emplois de l'Enquête Structure des Emplois (ESE).

Son principal intérêt, outre son exhaustivité, est de permettre une synthèse emploi/salaires et de fournir des informations sur les conditions de travail.

Cette source va connaître une amélioration de qualité et une utilisation intensive dans les prochaines années.

L'exploitation annuelle à l'exhaustif des DADS par l'INSEE est autorisée par la CNIL depuis le début de 1998, en vue d'un rapprochement avec les fichiers sus-mentionnés et d'une utilisation comme base de sondage de salariés pour ses enquêtes statistiques. La possibilité d'exploiter les DADS au niveau infra-communal à l'adresse est acquise. La diffusion externe des données ne doit pas permettre l'identification directe ni indirecte d'un salarié ou d'un établissement. Des fichiers de données individuelles dits « en version réduite » pourront être cédés à l'extérieur moyennant la signature d'une licence d'usage, et ne comporteront plus certaines catégories d'informations comme l'identifiant géographique infra-départemental, le SIRET, la nomenclature activité économique (à l'exception de la NES 36). Chaque fichier détail « en version réduite » correspondant à un département pourra être cédé à l'extérieur, et toute zone géographique constituée d'un ensemble contigu de communes pourra bénéficier d'un fichier-détail « en version réduite » sous conditions.

LES DECLARATIONS DE MOUVEMENTS DE MAIN D'OEUVRE (DMMO) - L'ENQUETE SUR LES MOUVEMENTS DE MAIN D'OEUVRE (EMMO)

Le champ concerne tous les établissements privés et semi-publics. Les établissements de plus de 50 salariés ont l'obligation de déclarer chaque mois les embauches ou sorties de salariés (DMMO). Les établissements de 10 à 50 salariés font l'objet d'une enquête trimestrielle de même nature depuis 1988 (EMMO). La qualité du fichier DMMO s'améliore depuis 1997.

2.3. Les autres sources :

L'ENQUETE STRUCTURE DES EMPLOIS

Cette source permet d'étudier la structure des emplois des établissements de 20 salariés et plus. Les résultats sont globalement satisfaisants dans l'industrie et dans quelques secteurs du tertiaire (activités financières, transports), plus généralement dans les secteurs où prédominent les grands établissements.

La moins bonne couverture générale du secteur tertiaire, la possible variation du taux de couverture d'une année à l'autre, l'absence de quelques grandes entreprises et d'établissements publics du fichier et des exonérations de déclarations en imposent une utilisation prudente.

Sauf autorisation spéciale, les données ne sont pas exploitables à l'établissement ou au niveau de l'entreprise.

Le volet sur la structure de qualification des emplois est amené à disparaître pour être remplacé par les DADS, qui couvrent l'ensemble des entreprises sans seuil d'effectifs.

Des travaux de l'IAURIF sur l'ESE et l'Enquête Régionale Emploi ont fait apparaître la bonne corrélation entre ces deux fichiers.

LES ENQUETES ANNUELLES D'ENTREPRISE

Elles couvrent tous les secteurs d'activité hors agriculture, administrations et services domestiques, et sont réalisées par les différents services statistiques des ministères compétents :

- Industrie : SESSI.
- BTP et transports : ministère de l'Équipement.
- IAA : ministère de l'Agriculture.
- Commerce et services : INSEE.

Le seuil d'exhaustivité est variable suivant les secteurs. Les enquêtes ne concernent que les entreprises d'au moins 20 salariés. Les résultats alimentent SIRENE (activité principale et activités secondaires).

Pour les données couvertes par le SESSI, les données sont disponibles à plusieurs niveaux géographiques d'agrégation : région, département, commune, zone d'emploi. Il est également possible d'obtenir des listes d'entreprises et d'établissements (à l'adresse). Celles-ci fournissent les informations suivantes : n° SIREN-SIRET, raison sociale, adresse complète, APE (activité principale exercée), tranche d'effectifs employés, tranche de chiffre d'affaires hors taxes et tranche de taux d'exportation de l'entreprise, nature de chaque établissement (producteur, siège social).

A noter également que les données sont diffusées avec retard (dernier millésime disponible : 1995).

Fiches sur les sources

Les fiches suivantes synthétisent les principales informations sur les sources disponibles.

**SYSTEME INFORMATISE DU REPERTOIRE DES ENTREPRISES
ET DES ETABLISSEMENTS (SIRENE)**

Producteur	INSEE
Nature du fichier	Répertoire des entreprises et des établissements
Périodicité	Mise à jour continue
Source	Entreprises
Exhaustif / sondage	Exhaustif
Champ sectoriel	Tous secteurs d'activité - privé / public
Champ taille d'entreprises	Toute taille (y compris 0 salarié)
Niveau géographique fiable le plus fin	Adresse
Principales variables potentiellement mobilisables (thème démographie et mouvements d'entreprises)	Localisation - Activité principale (NAF 17->700) et activités secondaires - Date de création de l'établissement (j/m/a) - Statut (siège social,...) - Catégorie juridique - Origine (création pure, création après transfert, reprise, donation,...) - Effectifs (au moment de l'enregistrement - par tranches depuis 1996) - Chiffre d'affaires (par tranches) pour les établissements les plus importants.
Alimentation fichier	- Effectifs salariés : déclaration à la création de l'établissement (CFE) - Mise à jour par les EAE (pour l'APE), les DADS (effectifs au 31/12), BRIDGE, l'enquête annuelle collectivités locales, les fichiers fiscaux, les données LIFI (avec 2 ans de décalage) + vérifications ponctuelles
Historique	
Ruptures de séries	Passage NAP -> NAF en 1993
Diffusion	1er du mois en cours - Modalités : fichier - liste d'adresses - traitements statistiques (activités NAF 31 à 700)
Coût d'acquisition	Prix dégressif en fonction des quantités
Qualités	- Description fine de l'activité (exhaustivité) - Amélioration du taux de couverture et de l'information sur les effectifs et les adresses (4% seulement de mauvaises adresses) - Seule source pour accès direct à l'information sur les établissements publics - Permet un suivi périodique des créations d'entreprises et d'établissements
Défauts / limites d'utilisation	Certains indicateurs mal renseignés : - considère comme création un simple déménagement (cf. vérifier pour créations > 20 salariés) - indicateur "nature de l'établissement" imparfait (pour les anciennes versions - indicateur disparu aujourd'hui sauf pour le commerce) - établissements disparus radiés avec retard (maximum 18 mois pour les établissements à 0 salarié). Cause : information CFE non renseignée - Ne permet pas de suivre les transferts partiels d'établissements - effectifs approchés (tranches), parfois erronés (cf "effet de siège", emploi public) - système de réactualisation peu fiable pour les moins de 50 salariés - Le passage de NAP en NAF (1993) limite de façon importante les comparaisons par activités - Des lacunes dans l'emploi public -> difficulté de constituer des listes par établissement

SYSTEME INFORMATISE DU REPERTOIRE DES ENTREPRISES

ET DES ETABLISSEMENTS (SIRENE) - suite -

Perspectives	- Amélioration de la qualité statistique en 1998 (possibilité d'obtenir des effectifs précis en 1998 à partir des DADS) et en 2001/2002 (suivi des unités indépendamment de l'identifiant - cf. transferts -, suivi des "entreprises complexes" et des groupes) - Intégrera BRIDGE vers 2001/2002
--------------	---

**BASE RELATIONNELLE INTER-REGIONALE DE DONNEES
SUR LES GRANDS ETABLISSEMENTS (BRIDGE)**

Producteur	INSEE
Nature du fichier	Répertoire des grands établissements - Objectif : suivi décennal (mais possibilité de suivi sur une période plus courte)
Périodicité	Mise à jour annuelle (à date fixe)
Source	Entreprises
Exhaustif / sondage	Exhaustif pour le secteur marchand (établ. >= 50 salariés)
Champ sectoriel	Secteur marchand + partiellement secteur public, hors fonction publique d'Etat. Sont présents dans le fichier : SNCF Paris (depuis 1996), Assistance Publique, EDF, GDF (regroupés au niveau subdivision), la Poste, France Telecom, RATP (un établissement sur Paris regroupant l'Ile-de-France)
Champ taille d'entreprises	50 salariés : seuil atteint au moins une fois au cours des 10 dernières années
Niveau géographique fiable le plus fin	Adresse
Principales variables potentiellement mobilisables (thème démographie et mouvements d'entreprises)	Voir SIRENE - Suivi dynamique des effectifs salariés (par tranches d'effectifs) et des mouvements d'établissements inter régions.
Alimentation fichier	Voir SIRENE + DMMO + ESE + EAE (information complémentaire) + enquêtes LIFI (groupes) + enquêtes spécifiques
Historique	Depuis 1991 (remplace le fichier des grands établissements)
Ruptures de séries	1993 : passage NAP -> NAF 1997 : passage de 100 à 50 salariés
Diffusion	Données connues avec un décalage d'un an - Possibilité de suivre les évolutions récentes (dernière année connue) - Modalités : fichier non cessible en l'état mais possibilité de diffuser des listes à la demande (adresses) + publications
Coût d'acquisition	
Qualités	- Disponibilité de données sur les établissements et les entreprises (suivi économique des établissements) - Suivi des mouvements effectifs et de leur contexte - Possibilité de suivre les transferts partiels - Connaissance de l'évolution de l'appareil productif - Evaluation du dynamisme ou du déclin intra-sectoriel - Contribution à la mesure de l'impact des restructurations et des délocalisations sur le tissu économique local
Défauts / limites d'utilisation	- Parfois information lacunaire sur les effectifs des établissements de 50 à 100 salariés (cf. suivi décennal) - Une partie seulement des emplois publics connue - Informations sur le solde des emplois d'une date à une autre, mais pas sur les mouvements d'entrée-sortie entre ces deux dates - Ventilation des effectifs par établissements d'une même entreprise dans une même commune pas toujours possible - Information plus lacunaire pour les services que pour l'industrie (cf. banques-assurances, commerces, entreprises de travail temporaire). Information lacunaire pour les hôpitaux, administrations d'Etat, collectivités territoriales
Perspectives	- Amélioration de la couverture du secteur public - Sera intégré à SIRENE vers 2001/2002

DECLARATIONS ANNUELLES DE DONNEES SOCIALES (DADS)

Producteur	Caisses de Sécurité Sociale - Diffusion INSEE
Nature du fichier	Fichier administratif
Périodicité	Annuelle
Source	Tous établissements (pas de seuil d'effectifs)
Exhaustif / sondage	Exhaustif pour les entreprises asujetties
Champ sectoriel	Activités hors fonction publique, agriculture, services domestiques
Champ taille d'entreprises	
Niveau géographique fiable le plus fin	Département, commune moyennant vérification
Principales variables potentiellement mobilisables (thème démographie et mouvements d'entreprises)	Pour tous secteurs (y compris secteur public) : qualification des emplois - lieu de travail et de résidence
Alimentation fichier	
Historique	Depuis 1993
Ruptures de séries	
Diffusion	Fichiers exploitables : 31/12/94 et 95 - Résultats au 31/12/96 disponibles fin 98 (n+2) - Modalités : publications (pas de support spécifique), tableaux standards, exploitations spécifiques du fichier de détail à la demande
Coût d'acquisition	
Qualités	- Seule source d'information permettant un bouclage emploi-salaires - Exhaustivité, nombreuses variables - Principale source de mise à jour des effectifs de SIRENE - Permet le lien employeurs/salariés - Permet d'analyser les phénomènes de saisonnalité
Défauts / limites d'utilisation	Limite d'utilisation en Ile-de-France (regroupement d'établissements)
Perspectives	Source d'avenir : - Effectifs : DADS doivent remplacer l'ESE (volet structure de qualification des emplois), l'ERE et le fichier UNEDIC pour les estimations d'emploi total au 31/12/n - Objectif : passage des PCS à 4 chiffres - Dégrouper à terme des grosses entreprises avec alimentation de BRIDGE - Alimentation du futur fichier ESTEL (estimations d'emploi localisées)

DECLARATION DE MOUVEMENTS DE MAIN D'OEUVRE (DMMO)

Producteur	INSEE via ministère du travail
Nature du fichier	Fichier administratif - déclaration obligatoire
Périodicité	Mensuelle
Source	Entreprises
Exhaustif / sondage	Exhaustif
Champ sectoriel	Secteur privé et semi-public (EPIC)
Champ taille d'entreprises	Etablissements de 50 salariés et plus
Niveau géographique fiable le plus fin	Adresse via SIRET -> arrondissement, département
Principales variables potentiellement mobilisables (thème démographie et mouvements d'entreprises)	Secteur d'activité - PCS - Date du mouvement - Embauches et sorties (licenciements, démissions, retraite...) - Interim
Alimentation fichier	
Historique	Depuis 1976 - exhaustif depuis 1983
Ruptures de séries	1989 : introduction des PCS
Diffusion	Publications - Données régionales n-1 (ex. 1996 en déc-97) - Exploitations spécifiques à partir du fichier-détail - Tableaux statistiques 1997 disponibles vers juin 1998 - Tableaux standard DR INSEE - Bases SAS agrégées
Coût d'acquisition	
Qualités	- Fichier de bonne qualité (bon taux de réponses) - Complément d'informations sur les niveaux de qualification - Travail en temps réel - Emplois intérimaires recensés au lieu d'emploi - Approche des effectifs de l'emploi semi-public - Amélioration en 1997 mais surtout attendue en 1998
Défauts / limites d'utilisation	- Pas d'utilisation possible à un niveau fin pour suivre la démographie des établissements - Non fiable en 1996 (déclarations perdues) - Pas d'utilisation possible en volume (pas d'agrégation annuelle possible si les 12 déclarations mensuelles n'ont pas été envoyées)
Perspectives	Refonte en cours (passage à l'an 2000)

ENQUETE STRUCTURE DES EMPLOIS (ESE) *	
Producteur	INSEE et DARES (Ministère du Travail)
Nature du fichier	Fichier administratif
Périodicité	Mise à jour annuelle (au 31/12)
Source	Entreprises
Exhaustif / sondage	Non exhaustif : taux de couverture constaté = 38% du total des effectifs assujettis **
Champ sectoriel	Activités = industrie - commerces - services - agriculture Secteur privé + EPIC + établ. semi-publics (SNCF, EDF, GDF, RATP, SEITA) hors intérimaires, CES, stagiaires, apprentis (y c. salariés en formation alternée)
Champ taille d'entreprises	Etablissements de 20 salariés et plus
Niveau géographique fiable le plus fin	Adresse (établissements) via SIRET
Principales variables potentiellement mobilisables (thème démographie et mouvements d'entreprises)	PCS - secteurs d'activités (jusqu'à 350 PCS en NAF 700)
Alimentation fichier	Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés + ventilation des salariés de l'établissement par type d'emploi + n° SIRET
Historique	Depuis 1968 - versions comparables depuis 1988
Ruptures de séries	1984 : introduction des PCS - Avant 1987 : établissements de 10 salariés et plus - 1993 : passage NAP -> NAF
Diffusion	Décalage de 2 ans - Modalités : publications - disquettes avec données départementales - données régionales au 31/12/94 en nov-1997 - Exploitation à la commune : agrément Conseil du secret statistique nécessaire
Coût d'acquisition	Droit d'usage du fichier complet : 37 600 F
Qualités	Résultats globalement satisfaisants dans l'industrie (taux de couverture ** parfois proche de 100% dans les secteurs les plus concentrés) et certains secteurs tertiaires (activités financières, transports) plus généralement dans les secteurs où prédominent les grands établissements
Défauts / limites d'utilisation	- Dernière version disponible = 1994 - Diffusion avec retard de 2 ans sur la réalité - Données 1996 recensées mais pas encore disponibles - Possibilité de variation du taux de couverture ** d'une année à l'autre, ce qui requiert une utilisation prudente (-> plutôt s'attacher à analyser la part des diverses qualifications dans chaque établissement que d'utiliser les effectifs totaux) - Taux de couverture ** moins bon dans les petits établissements et très différent selon le secteur d'activité économique : résultats globalement moins satisfaisants dans le commerce, le BTP, les services (non réponses, pas de redressements -cf. petits établissements), surtout dans certains secteurs : activités immobilières, hôtels, restaurants - Quelques grandes entreprises absentes du fichier (pas d'obligation de répondre à l'enquête si les aménagements handicapés ont été effectués). Les établissements publics, dans le champs de l'enquête, n'y répondent pas - Pas d'utilisation possible à l'échelle de l'établissement/de l'entreprise, sauf autorisation spéciale - Entreprises non assujetties sur décision de l'inspection du travail et accords d'entreprises (Renault, Banque de France, EDF,...)
Perspectives	Effectifs : DADS doivent remplacer l'ESE, (volet structure de qualification des emplois), sans seuil d'effectifs

* future dénomination : déclaration d'emploi des travailleurs handicapés

** le taux de couverture est lié au taux de réponse des entreprises

UNEDIC - GARP	
Producteur	GARP
Nature du fichier	Fichier administratif : affiliation au régime d'assurance chômage
Périodicité	Annuelle (au 31 décembre) - fichier brut + fichier rectifié
Source	Entreprises
Exhaustif / sondage	Exhaustif
Champ sectoriel	. Secteur privé, marchand non agricole - Secteur public industriel et commercial hors grandes entreprises nationales . Données des régimes complémentaires non intégrées dans les statistiques. . Champ couvert : 76% des effectifs régionaux INSEE
Champ taille d'entreprises	0 salarié non recensés
Niveau géographique fiable le plus fin	Département
Principales variables potentiellement mobilisables (thème démographie et mouvements d'entreprises)	Activité - taille de l'établissement / effectifs
Alimentation fichier	Documents de déclaration annuelle des cotisations dues par les entreprises affiliées
Historique	1967 : affiliation obligatoire - 1976 : création des MSA
Ruptures de séries	NAP -> NAF en 1993 - Modification de champ fréquentes (ex. 1993 : modification du champ statistique -> prise en compte intégrale de l'activité immobilière), affectant surtout Paris.
Diffusion	Décalage d'environ 2 ans (données rectifiées) ou 1 an (données brutes) - Modalités : publications, résultats bruts et rectifiés (ex. estimation définitive 1995 en oct. 1997). Données disponibles à l'APUR-BDU
Coût d'acquisition	
Qualités	Salariés au niveau communal
Défauts / limites d'utilisation	- "Effet de siège" possible (ex. Paris, Hauts-de-Seine), mais marginal - Quelques lacunes dans la connaissance du code APE d'établissements (plutôt de petite taille et de création récente) - Analyse à un niveau géographique fin peu fiable (cf. effectifs non localisés à l'adresse mais rattachés par convention à Paris) - Transfert d'établissements (inter et infradépartemental) non mesurables de 1991 à 1997 (année de déclaration) - Vigilance sur les secteurs A0, G1, K0, N1, N4, P3, Q1, Q2, R1 (en NES 96) - Diverses anomalies : . SIREN-SIRET non renseignés (1 822 en RIF) . toujours des pseudo SIRET . erreurs APE-NAF . différence du nombre de salariés UNEDIC / SIRENE et BRIDGE . secteurs où les anomalies sont les plus recensées : N2-L0 (741J) . parfois SIRET regroupant l'ensemble des salariés . établissements cessés et non cessés dans le fichier (idem créés) . après cessation, les effectifs ne sont pas toujours repris par le SIRET reprenneur . parfois répétition d'une donnée annuelle
Perspectives	. DADS + URSAFF (mais pas d'intérêt pour Paris) . Relocalisation des établissements et suivi des transferts d'établissements à partir des données 1997 . Estimations trimestrielles départementales pour les établissements de 10 salariés et plus (données 1997 ?)

ENQUETE REGIONALE EMPLOI (ERE)	
Producteur	DR INSEE pour la 6e ERE (effectifs au 31/12/97) APUR, IAURIF, DREIF pour les enquêtes précédentes
Nature du fichier	Fichier administratif (base : SIRENE) + enquêtes : - Secteur privé : SIRENE, complété par des enquêtes directes exhaustives pour les entreprises > 100 salariés et le fichier ASSEDIC pour les entreprises < 100 salariés - Secteur public : plusieurs fichiers (SIRENE, ASSEDIC, agents de l'Etat, établissements publics) + enquêtes directes pour les entreprises nationales, les SEM, les collectivités territoriales, les hôpitaux
Périodicité	3 - 4 ans
Source	Entreprises et établissements (emploi au lieu de travail)
Exhaustif / sondage	Exhaustif dans les résultats, pas dans la collecte, car les données sur les salariés sont obtenues par le traitement de plusieurs fichiers et par des enquêtes
Champ sectoriel	Emplois salariés des secteurs privés et publics (niveau communal), hors agriculture et services domestiques au niveau communal (estimation départementale)
Champ taille d'entreprises	Tous établissements ayant au moins un salarié
Niveau géographique fiable le plus fin	- Commune et arrondissements pour Paris (mais une partie des effectifs du secteur public renseignée au niveau parisien sans adresse) - Fichier source : à l'adresse de l'établissement (secteur privé) -> information possible à l'îlot (idem)
Principales variables potentiellement mobilisables (thème démographie et mouvements d'entreprises)	Effectifs salariés privés et publics- Activités établissement/entreprise (-> NAP 600 pour les 4 premières ERE et NAF 700 pour la 5e) - Distinction itinérants et sédentaires - Secteur "administration d'entreprises" et sièges sociaux des grandes entreprises (diverses informations dont personnel itinérant)
Alimentation fichier	Voir "nature du fichier"
Historique	1978, 1981, 1984, 1990, 1994 (au 31/12) - En cours au 31/12/97
Ruptures de séries	Enquête 1994 : passage NAP -> NAF
Diffusion	Décalage d'environ 2 ans - Modalités : exploitations statistiques à façon par l'APUR (BDU) - Publications - Diffusion de la 6e ERE en décembre 1998
Coût d'acquisition	ERE 1997 : 200 000 F pour le fichier régional (dont 100 000 F en nature par l'APUR).
Qualités	- Source unique pour avoir l'ensemble des effectifs salariés privés et publics à la commune - Fiabilité au niveau communal, notamment pour grandes entreprises car données collectées au niveau de l'établissement (compléments et validations par enquêtes directes pour les grands établissements, avec une bonne localisation de leurs effectifs) - Bonne répartition spatiale des activités économiques
Défauts / limites d'utilisation	- Une partie importante des données provenant de fichiers non vérifiées par enquête (moins de 100 salariés) -> interpréter avec prudence les résultats à un niveau géographique fin - Le passage de NAP en NAF (1993) limite de façon importante les comparaisons par activités - Les emplois intérimaires sont recensés au niveau de l'entreprise d'interim et non pas dans l'entreprise ayant recours à ce type d'emplois - Rapprochement de fichiers à des dates différentes (retard de 2 ans des fichiers du secteur public sur ceux du secteur privé)
Perspectives	ERE au 31/12/97 réalisée par l'INSEE (= la dernière). Diffusion du fichier-détail fin 1998 - Exploitation par l'APUR pour Paris au 1er semestre 1999

FICHER CONSULAIRE - CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

Producteur	CCIP
Nature du fichier	Registre du commerce et des sociétés
Périodicité	Mise à jour continue
Source	Inscriptions au registre du commerce et des sociétés
Exhaustif / sondage	Exhaustif
Champ sectoriel	Tous secteurs d'activités. Non pris en compte : établissements publics, sociétés civiles, agents commerciaux, artisans, professions libérales, associations
Champ taille d'entreprises	Toutes tailles (y compris 0 salarié)
Niveau géographique fiable le plus fin	Adresse, pour Paris et petite couronne (mais les données existent pour chaque circonscription de CCI)
Principales variables potentiellement mobilisables (thème démographie et mouvements d'entreprises)	SIRET - Adresse - Activité principale - Date de création - Statut - Forme juridique - Effectifs (par tranche) - Raison sociale Autres informations : nom du responsable - téléphone - fax
Alimentation fichier	CFE - BODACC - Gazette du Palais - SIRENE (rapprochement avec le fichier Mouvements tous les 3 mois)
Historique	
Ruptures de séries	Passage NAP -> NAF en 1993
Diffusion	Diffusion publique à la demande
Coût d'acquisition	Prix dégressif en fonction des quantités et des supports d'extraction
Qualités	- Faible taux de mauvaises adresses (entre 3 et 5%) - Mise à jour quotidienne en temps réel - Envoi fréquent (mensuel) de la quasi-totalité du fichier permettant le repérage des NPAI
Défauts / limites d'utilisation	- Ne comprend pas les professions libérales, les artisans inscrits seulement au Registre des Métiers, les sociétés civiles et les agents commerciaux - Suit mal les créations et suppressions d'établissements secondaires - Délais de publication des informations - Problème des fermetures non déclarées (repose sur les formalités des entreprises)
Perspectives	Projet d'intégrer des données économiques : chiffres d'affaires, élargissement aux principaux responsables de l'entreprise au-delà du nom du dirigeant

FICHIER TAXE PROFESSIONNELLE (TP)

Producteur	DGI
Nature du fichier	Fichier fiscal
Périodicité	Annuelle (données n-2)
Source	Personnes physiques ou morales exerçant à titre habituel une activité non salariée
Exhaustif / sondage	Exhaustif
Champ sectoriel	Cf. source - Exonérations diverses
Champ taille d'entreprises	Toutes entreprises redevables
Niveau géographique fiable le plus fin	Commune
Principales variables potentiellement mobilisables (thème démographie et mouvements d'entreprises)	Activité/code APE - Montant total de la cotisation TP - Bases taxables - Bases brutes
Alimentation fichier	Déclarations fiscales
Historique	
Ruptures de séries	
Diffusion	Diffusion fichier n-1. - Modalités : exploitation par les collectivités locales en interne et diffusion uniquement d'agrégats statistiques en l'absence d'agrément CNIL pour des exploitations territoriales
Coût d'acquisition	
Qualités	
Défauts / limites d'utilisation	- Aucun identifiant normalisé pour le nom, l'adresse, l'activité - Aucune information nominative exploitable sans avis favorable de la CNIL Problème de localisation fiscale : la liberté du lieu de déclaration fiscale par l'entreprise rend difficile une mobilisation du fichier TP pour un suivi géographique des établissements
Perspectives	

FICHER TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB)

Producteur	DGI
Nature du fichier	Fichier fiscal
Périodicité	Annuelle
Source	Personnes physiques et morales
Exhaustif / sondage	Exhaustif
Champ sectoriel (entreprises)	Constructions à usage d'"activités" (ie hors usage d'habitation + hors secteurs exonérés : installations agricoles, propriétés des collectivités publiques utilisées pour une activité publique non commerciale + biens divers)
Champ taille d'entreprises	-
Niveau géographique fiable le plus fin	Adresse
Principales variables potentiellement mobilisables (thème démographie et mouvements d'entreprises)	[liste indicative, indicateurs à tester :] Surface réelle - Nature du propriétaire - Statut d'occupation - Affectation des locaux (locaux commerciaux, bâtiments industriels) - Nature des locaux (commerces avec ou sans boutiques, locaux divers, maisons exceptionnelles, établissements industriels)
Alimentation fichier	Déclarations fiscales
Historique	
Ruptures de séries	1994 : ajout de certaines informations, suppression d'autres
Diffusion	Exploitation à façon par l'APUR/BDU
Coût d'acquisition	
Qualités	Bonne source d'information sur la nature des propriétaires, le poids des locaux tertiaires au sens large, les surfaces
Défauts / limites d'utilisation	- Retard dans certaines mises à jour (jusqu'à 18 mois) - Caractère extensif de la notion d'"activité", qui ne permet pas toujours de qualifier avec précision la nature des locaux tertiaires - Plusieurs variables non fiables (mise à jour insuffisante) : ex. vacance, code APE, surface - Certaines propriétés publiques à activité commerciale assujetties à la taxe absentes du fichier - Adresse TFPB parfois différente de l'adresse courante
Perspectives	Fichier issu de la révision de 1990 plus complet (ex. distingue les bureaux au sein des activités commerciales), mais non exploitable (reste soumis à une décision d'intégration des résultats de la révision foncière dans la documentation cadastrale)

ENQUETES ANNUELLES D'ENTREPRISE (EAE)
--

Producteur	SESSI (Industrie) - Autres ministères (BTP, transports, IAA) - INSEE (commerce, services)
Nature du fichier	Enquête
Périodicité	Annuelle
Source	Entreprises
Exhaustif / sondage	Exhaustif pour les établissements de 20 salariés et plus - sondage en dessous suivant les secteurs
Champ sectoriel	Activités marchandes (industrie, BTP, IAA, commerce, transports) hors agriculture, finance et assurances
Champ taille d'entreprises	20 salariés et plus
Niveau géographique fiable le plus fin	Régional
Principales variables potentiellement mobilisables (thème démographie et mouvements d'entreprises)	Effectifs (dont salariés détachés,...) - Activité (dont activités secondaires dans l'entreprise) - Nature de l'établissement - Tranche de CA et de taux d'exportation de l'entreprise
Alimentation fichier	
Historique	Dernières données disponibles : 1993 à 1995
Ruptures de séries	
Diffusion	Modalités : publications - exploitations à l'établissement possibles (à demander au SESSI) - serveur Minitel ENEIDE
Coût d'acquisition	
Qualités	- Bonne source d'information complémentaire sur les entreprises
Défauts / limites d'utilisation	- Enquête par sondage, régionalisée - Données disponibles avec retard
Perspectives	

II - QUELLES SOURCES POUR QUELS OBJECTIFS ?

Le suivi de la démographie et les mouvements d'entreprises constitue un enjeu important pour de nombreux acteurs concernés par le développement d'un territoire. Pour une collectivité locale, connaître l'évolution du parc d'établissements est essentiel car celle-ci influe sur les grands équilibres urbains comme le niveau de l'emploi et des recettes fiscales ou encore l'évolution de l'offre immobilière.

La mise en perspective des sources disponibles aujourd'hui et à terme permet d'apporter des réponses, au moins partiellement, aux questions que peut se poser tout décideur ou organisme souhaitant améliorer ses connaissances en matière de démographie et de mouvements d'entreprises.

Nota : les six thèmes détaillés ci-dessous traitent des « événements » liés aux entreprises et à leurs établissements. Il s'agit des créations, cessations et transferts d'établissements.

1. Caractériser les événements et identifier les spécificités respectives des petits et grands établissements

L'information disponible aujourd'hui :

Avec BRIDGE pour les grands établissements (50 salariés et plus), SIRENE constitue la principale source permettant de connaître les événements liés aux entreprises et à leurs établissements.

Ces deux sources offrent déjà de nombreuses possibilités de réponses à plusieurs questions :

- L'identification des dates de survenance des événements.
- Les secteurs d'activités principaux et secondaires.

Il pourrait être intéressant d'approfondir le sujet en travaillant finement sur les secteurs d'activités, éventuellement se pencher sur les logiques de filières et certains secteurs particuliers comme les services aux entreprises.

- La nature des transferts d'établissements.

A ce titre, les possibilités de BRIDGE sont plus étendues que SIRENE, en permettant de suivre les transferts partiels. Cette question est importante, dans la mesure où l'on peut supposer que, tous établissements confondus, les transferts partiels sont plus nombreux que les transferts complets¹.

- Le suivi des effectifs et la taille des entreprises.

Pour les grands établissements gérés par BRIDGE, des vérifications sont parfois nécessaires. On notera que d'autres sources permettent aujourd'hui de compléter l'information par des cadrages sur l'emploi (ERE, UNEDIC-GARP), avec des améliorations attendues dans la qualité des données

¹ Voir F. LAINE (DG INSEE) dans « Ile-de-France et richesse nationale : l'information statistique disponible et les progrès à réaliser », CRIES, octobre 1997.

UNEDIC-GARP (départementalisation des résultats pour les données trimestrielles concernant les établissements de 10 salariés et plus et réintégration des transferts d'établissements).

- L'origine géographique des établissements transférés.

L'analyse des transferts Paris/province des grands établissements est encore difficilement réalisable en raison des spécificités régionales dans la gestion de BRIDGE.

- D'autres caractéristiques des entreprises et de leurs établissements (statut, forme juridique de l'entreprise, appartenance au secteur public, données économiques sur l'entreprise). L'information disponible est parfois lacunaire, avec la difficulté d'exploiter le fichier de la taxe professionnelle (à l'exception de cadrages d'ensemble à partir de l'analyse des bases d'imposition) et l'absence de fichiers-détails d'entreprises étrangères.

Les améliorations à venir :

SIRENE bénéficiera à terme de trois améliorations importantes :

- Une amélioration de la connaissance des effectifs via les DADS, source d'avenir, appelée à se substituer à plusieurs sources existantes actuelles (UNEDIC, ERE, ESE).
- Une amélioration de la connaissance de la structure des entreprises à l'horizon 2001/2002 (gestion des entreprises « complexes »), ce qui permettra de mieux approcher la réalité économique des entreprises.
- La mise en place d'un répertoire unifié de suivi des événements de l'ensemble des établissements, quelle que soit leur taille, avec l'intégration de BRIDGE dans SIRENE vers 2001/2002. Ceci permettra notamment d'harmoniser la comptabilisation des effectifs. BRIDGE devrait par ailleurs connaître en 1998 une amélioration de la couverture du secteur public.

On rappellera enfin que la réintégration des transferts d'établissements dans le fichier ASSEDIC-GARP permettra de mieux suivre les mouvements géographiques de l'emploi parisien.

2. Localiser les événements à des échelles géographiques différentes

SIRENE et BRIDGE constituent les deux meilleurs sources disponibles pour procéder à des segmentations géographiques différenciées, dont l'exploitation du fichier à l'adresse (non cessible pour BRIDGE). Un complément partiel peut être apporté par l'ERE (niveau infra-communal, à l'îlot, pour le secteur privé) pour les périodes couvertes.

Aucune amélioration n'est prévue à terme, à l'exception de la départementalisation des données du GARP pour le suivi trimestriel des entreprises de 10 salariés et plus.

3. Suivre les événements à des périodicités différentes

Par le fichier de base ou via le fichier EVENEMENT (ou DEMO), SIRENE permet de suivre les événements à des périodicités rapprochées, par trimestre et par semestre. On rappellera que la mobilisation ad-hoc du fichier EVENEMENT est mieux adaptée aux demandes importantes. Cette catégorie de suivi semble la plus pertinente pour l'appréhension des créations d'établissements.

BRIDGE et surtout SIRENE constituent les sources de base pour un suivi annuel et pluri-annuel. Dans le cas d'exploitations annuelles des fichiers, les résultats doivent être interprétés avec prudence (par exemple transferts enregistrés comme créations pures, établissements disparus radiés avec retard). Des vérifications complémentaires peuvent s'avérer indispensables.

4. Qualifier les emplois concernés par les événements

Les DADS, l'ESE et les fichiers DMMO-EMMO fournissent aujourd'hui des informations intéressantes sur la qualification des emplois (PCS). Le recours aux DADS est appelé à se développer dans les prochaines années.

Les possibilités de croisement des DADS avec SIRENE et/ou BRIDGE pourraient être étudiées pour tenter de qualifier plus finement les emplois liés aux événements via les PCS. Cette démarche serait d'autant plus intéressante qu'elle pourrait porter sur l'ensemble des établissements et que des travaux de dégroupage des grandes entreprises permettant d'alimenter BRIDGE seront entrepris.

5. Faire le lien entre les événements et l'immobilier tertiaire (surfaces, caractéristiques des locaux)

Aucune source statistique stricto sensu ne permet de répondre à cet objectif. Plusieurs sources émanant des professionnels de l'immobilier (grands commercialisateurs de bureaux, GRECAM) apportent toutefois des informations périodiques, annuelles ou semestrielles, sur des segments spécifiques du marché, principalement les grandes surfaces commercialisées. Aucune amélioration n'est envisagée à terme portant par exemple sur la diffusion des données ou les liaisons entre les fichiers des principaux producteurs d'information.

Sous réserve de vérifications substantielles, le fichier de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pourrait être partiellement mobilisé pour certaines des données les plus fiables (par exemple nature du propriétaire), par croisement avec SIRENE ou BRIDGE.

6. Qualifier les mouvements des entreprises et connaître leurs stratégies de localisation

Cette approche qualitative requiert des enquêtes spécifiques (entretiens auprès de responsables immobiliers de l'entreprise) sur la base d'une présélection d'entreprises représentatives (localisation de départ et d'arrivée, taille de l'entreprise et des locaux pris/libérés, activité,...).

Le tableau suivant synthétise les six thèmes commentés ci-dessus.

QUELLES SOURCES POUR QUELS OBJECTIFS ?

Tableau de synthèse

Objecifs	Les sources mobilisables aujourd'hui (au moins partiellement)	Les sources potentiellement mobilisables à terme	Remarques
1. Caractériser les événements (créations, cessations, transferts) et identifier les spécificités respectives des petits et grands établissements			
- Date de l'événement (création, cessation, transfert)	SIRENE (source d'information de base) - CCIP(sauf transferts)		Vérifications complémentaires souhaitables dans certains cas (cf. cessations)
- Nature des transferts * Transfert total * Transfert partiel	SIRENE - BRIDGE BRIDGE		
- Secteur d'activité principal	SIRENE - BRIDGE - ERE - EAE CCIP (via SIRENE)		
- Secteurs d'activités secondaires	SIRENE (via EAE)		
- Effectifs	SIRENE - BRIDGE - ERE - EAE GARP (cadre général) - CCIP (via SIRENE)	SIRENE : amélioration de la connaissance sur les effectifs à partir de 1998 via les DADS (globalement et par activités regroupées et détaillées)	Vérifications complémentaires souhaitables dans certains cas
- Statut / forme juridique de l'entreprise	SIRENE - CCIP	SIRENE : amélioration de la connaissance sur les entreprises "complexes" en 2001/2002	
- Appartenance au secteur public	SIRENE - BRIDGE - ERE - Répertoire des entreprises majoritairement contrôlées par l'Etat	BRIDGE : amélioration de la couverture du secteur public à partir de 1998 ?	Champ "secteur public" à préciser
- Origine géographique et destination de l'établissement transféré : * Mouvements dans Paris * Paris vers reste RIF / reste RIF vers Paris * Paris vers province * Province vers Paris	SIRENE - BRIDGE SIRENE - BRIDGE - CCIP (tous mouvements dans champ territorial CCIP) SIRENE SIRENE - CCIP		. Fichier CCIP : pour départs, lieu de destination connu si arrivée dans circonscription CCIP ; pour arrivées, toutes origines géographiques connues (y c. hors circonscription CCIP) . Mesure des mouvements Paris - province : SIRENE version DEMO bien adapté
- Données économiques sur l'entreprise (chiffre d'affaires, part du chiffre d'affaires à l'export)	SIRENE via EAE et DGI		
- Taille de l'entreprise	idem		

Objecifs	Les sources mobilisables aujourd'hui (au moins partiellement)	Les sources potentiellement mobilisables à terme	Remarques
----------	---	--	-----------

1. Caractériser les événements (créations, cessations, transferts) et identifier les spécificités respectives des petits et grands établissements - suite -

- Poids en terme de taxe professionnelle	Pas de données fines (secteurs d'activités, localisation). Fichier TP : uniquement produit et bases de TP - masses globales)	Fichier TP si identifiant normalisé pour l'activité ?	Exploitation du fichier TP : accord de la CNIL nécessaire + pas d'exploitation nominative envisageable
- Entreprises étrangères	Aucun fichier détaillé et exhaustif. Données sur certains segments du marché : Paris Développement, Agence pour l'implantation des Entreprises en Ile-de-France, commercialisateurs de bureaux, LIFI		Pas de sources permettant de recenser les entreprises disposant de bureaux de liaison

2. Localiser les événements à des échelles géographiques différentes

- A l'adresse	SIRENE - BRIDGE - ERE (fiable uniquement pour le secteur privé)		
- A l'arrondissement	SIRENE - BRIDGE - ERE		
- Globalement sur Paris	idem		

3. Suivre les événements à des périodicités différentes

- Suivi infra-annuel (mensuel, semestriel)	SIRENE (fichier de base et fichier EVENEMENT) - Enquêtes spécifiques - CCIP		
- Suivi annuel	SIRENE - BRIDGE - Enquêtes spécifiques		
- Suivi pluriannuel	SIRENE - BRIDGE - ERE - Enquêtes spécifiques		

4. Qualifier les emplois concernés par les événements

PCS	ESE	Remplacement de l'ESE par les DADS	
Qualification des emplois (autres variables)	ESE + DADS - DMMO-EMMO (à un niveau global)	idem	. Nouvelle version des DADS : plus de seuil d'effectifs . DMMO : refonte en cours (passage à l'an 2000)

5. Faire le lien entre les événements et l'immobilier tertiaire (surfaces, caractéristiques des locaux)

	TFPB - Diverses sources immobilier d'entreprise (GRECAM, commercialisateurs, presse)		
--	--	--	--

6. Qualifier les mouvements des entreprises et connaître leurs stratégies de localisation (arbitrages Paris-banlieue, Paris intra-muros,...)

	Enquêtes spécifiques		
--	----------------------	--	--

ANNEXE

Les modalités de suivi des événements (créations, cessations, transferts) dans le fichier SIRENE

L'entreprise – le SIREN

Dans SIRENE, l'unité représentant l'entité "entreprise" est appelée "UNITE SIREN". L'unité SIREN est une personne juridique, physique ou morale, qui exerce pour son propre compte une activité non salariée.

Dans les faits le champ des unités SIREN ne coïncide pas exactement avec cette définition. En effet, pour satisfaire aux besoins de gestion des associés de SIRENE, on immatricule, dans la mesure où elles sont inscrite au RCS ou au répertoire des métiers, dans la mesure où elles sont connues des organismes de sécurité sociale comme cotisants volontaires ou comme employeurs (sauf de personnel domestique), dans la mesure, enfin, où elles sont soumises à des obligations fiscales ou bénéficient de transferts financiers publics :

- les personnes physiques qui exercent de manière indépendante une activité non salariée ;
- les personnes morales de droit public et privé ;
- les sociétés de fait et en participation ;
- les institutions et services de l'Etat et des collectivités locales dotées d'une "pseudo personnalité juridique".

La nomenclature des catégories juridiques donne une typologie détaillée des différentes sortes d'unités SIREN.

Une unité peut transformer sa CJ au cours de son existence. Lorsqu'il y a continuité de la personne, elle garde son SIREN : les unités dépendent des groupes de CJ – 41 (EPIC), 51 à 57 (sociétés commerciales, SA, SARL, SNC) et 61 à 65 (sociétés civiles) relèvent du RCS et gardent leur SIREN dans les conditions suivantes :

- les EPIC (CJ 41) lorsqu'ils se transforment en société commerciale ;
- les sociétés commerciales (CJ 51 à 57) lorsqu'elles se transforment à l'intérieur de leur groupe, en EPIC ou en autres personnes morales inscrites au RCS (une SARL qui devient SA passe du groupe 54 au groupe 55, il s'agit alors d'une autre personne morale et d'un nouveau n° SIREN) ;
- les autres personnes morales inscrites au RCS (CJ 61 à 65) lorsqu'elles se transforment à l'intérieur de leur groupe ou en société commerciale.

Remarques :

- Dans le cas d'une modification de dénomination, le n° SIREN ne change pas.
- Les entrepreneurs individuels gardent leur n° SIREN et ce quelle que soit leur catégorie professionnelle (artisan, commerçant, profession libérale, etc.), en revanche s'ils transforment leur entreprise en société, celle-ci aura son propre numéro SIREN.

L'établissement – le SIRET

Dans le répertoire SIRENE l'unité SIRET est l'établissement défini comme un lieu géographiquement distinct où s'exerce tout ou partie de l'activité d'une unité SIREN.

Cette définition comporte deux éléments :

1. L'unité SIRET est liée à la personne (au sens juridique), ce qui implique ceci :
 - si plusieurs unités SIREN exercent leur activité au même lieu, elles y exploitent autant d'unités SIRET différentes ;
 - si une unité SIREN cède un de ces "établissements" à une autre unité SIREN qui en continue l'exploitation, il y a changement d'unité SIRET malgré la permanence de l'activité et des moyens d'exercice de cette activité.
2. L'unité SIRET est localisée, ce qui implique ceci :
 - une unité SIREN est constituée d'autant d'unités SIRET qu'il y a de lieux différents où elle exerce son activité ;
 - si l'unité SIREN déplace le lieu de son activité, cela change l'unité SIRET : l'unité SIRET à l'ancien lieu est supprimée et il s'en crée une nouvelle au nouveau lieu.

Les codes origines et destination

Il existe trois codes qui permettent de définir les événements suivants :

- origine administrative de l'établissement (création pure, réinstallation après transfert, achat, etc.) ;
- destination administrative de l'établissement (suppression, donation, reprise par le propriétaire, etc.) ;
- cause de la cessation juridique de l'unité SIREN (fusion, absorption, autres causes y compris la clôture de liquidation, etc.).

La notion d'établissement économique (ETEC)

1. L'unité SIRET ordinaire manque souvent de stabilité comme élément de base de l'observation économique. Il suffit que l'un des éléments qui la définissent (la personne ou la localisation) change pour qu'elle change, alors que bien souvent l'ensemble de moyens utilisés reste, pour l'essentiel, le même. C'est notamment le cas lorsque le nouvel exploitant d'un fonds continue l'activité de son prédécesseur ou lorsqu'un exploitant déplace le lieu de son activité sans la modifier.

D'où l'idée de s'intéresser non seulement aux mouvements de l'unité SIRET ordinaire, mais aussi à ceux de la capacité de production qu'elle exploite qu'on nommera "Unité ETEC" ou établissement économique.

2. Une unité ETEC est donc l'ensemble de moyens de production exploité par une unité SIRET ordinaire. A un instant donné l'unité ETEC et l'unité SIRET ordinaire se confondent ou, plus exactement, l'unité ETEC s'incorpore à l'unité SIRET ordinaire. On peut dire également que l'unité SIRET ordinaire est l'unité ETEC complétée du système de décision que l'unité SIREN affecte à sa direction. Les moyens de production se définissent comme l'addition du fonds de commerce et des salariés.

La mesure des transferts d'établissements

Le transfert est une opération par laquelle une unité SIREN déplace tout ou partie de ses éléments et moyens de production d'un lieu (qu'on appellera lieu de départ) à un autre lieu (qu'on appellera lieu d'arrivée). Il s'en suit que le transfert réunit dans une même déclaration deux événements qui se produisent en deux lieux différents.

Catégories de transferts

Si le déclarant cesse toute activité au lieu de départ du transfert, et si son activité au lieu d'arrivée est entièrement nouvelle pour lui, on dit que le transfert est **complet** ou encore qu'il s'agit d'un **transfert d'établissement**.

Si, au contraire, le déclarant conserve une partie au moins de son activité au lieu de départ où s'il avait déjà un établissement au lieu d'arrivée on dit qu'il s'agit d'un **transfert d'éléments**.

En cas de transfert d'établissement

Si le déclarant ferme son établissement au lieu de départ et crée un établissement entièrement nouveau au lieu d'arrivée on dit qu'il s'agit d'un **transfert pur**.

Si, au contraire, il cède son établissement au lieu de départ à une autre personne où s'il reprend l'établissement au lieu d'arrivée à un précédent exploitant on dit qu'il s'agit d'un **transfert impur**.

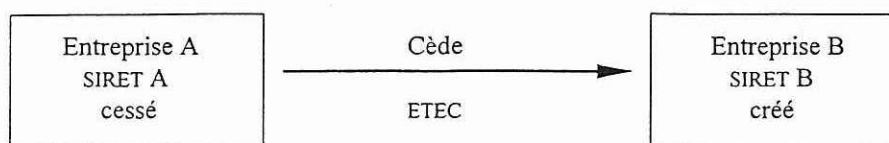
A noter que le SIRENE permet d'isoler des transferts de siège social au sein des transferts d'établissements.

Les transferts d'établissements ne peuvent pas toujours être qualifiés finement en raison des règles de gestion de l'ETEC. Par exemple les mouvements Paris-province ne sont pas appréciés de la même façon en fonction de la taille de l'établissement ou de la nature de son activité.

De même dans le cas d'un déménagement d'activités productives du siège social dans un nouvel établissement en gardant l'activité administrative (gestion de l'entreprise, gestion du personnel, etc.) à l'ancienne adresse qui reste siège social, l'ETEC sera maintenu au siège.

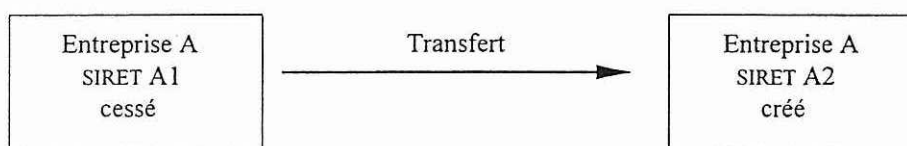
Le suivi des moyens de production

1. A une adresse donnée, l'entreprise A cède son établissement à une entreprise B exerçant la même activité.



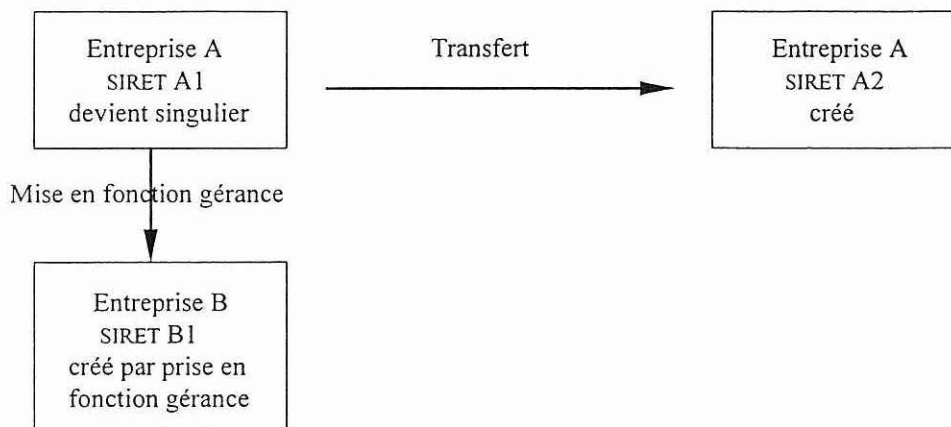
Dans ce cas les moyens de production (ETEC) cessent d'être gérés par le SIRET A pour être gérés par le SIRET B (il s'agit du même ETEC).

2. Une entreprise A détient un établissement à une adresse donnée. Elle déménage cet établissement à une autre adresse (le premier ferme et le deuxième est créé).



Dans ce cas les moyens de production (ETEC) peuvent suivre en fonction des règles de gestion : si l'établissement au lieu de départ est fermé et l'établissement au lieu d'arrivée est créé, s'il s'agit de la même activité, de la même clientèle et des mêmes salariés.

3. Une entreprise A donne en location gérance un de ses établissements à une entreprise B qui exerce la même activité pour s'installer à une autre adresse en créant son établissement.



Dans ce cas les moyens de production (ETEC) cessent d'être gérés par le SIRET A pour être gérés par le SIRET B1. De nouveaux moyens de production (donc un nouvel ETEC) sont créés par le SIRET A2.

Le SIRET A1 perd ses moyens de production, il devient singulier.

Le code singularité

Le code singularité est géré au niveau de l'établissement (du SIRET). Il a pour objet de distinguer, entre toutes les unités SIRET qui sont immatriculées au répertoire, celles qui sont véritablement des établissements au sens "économique", et que l'on nomme **unités SIRET ordinaires**, de celles qui ne présentent pas cette caractéristique, et que l'on nomme **unités SIRET singulières**.

Les unités ordinaires, qui exploitent un ETEC regroupent les propriétaires-exploitants directs et les locataires-gérants.

Les unités dépourvues d'ETEC sont :

- les loueurs de fonds ;
- = les sièges sans activités ;
- = les unités singulières de première espèce (comprend notamment) :
 - associés d'exploitation en commun (membre de société de fait, associés d'indivision) ;
 - employeur non-exploitant (prestataire de personnel, gérant mandataire) ;
- = les unités singulières de deuxième espèce (comprend notamment) :
 - activité occasionnelle ou accessoire (médecin remplaçant, avocat stagiaire, etc.) ;
 - activité de location (location de meublés, location de garage ou parking, société civile immobilière sans salarié, etc.).

Les unités singulières de première espèce

Il arrive que plusieurs unités SIREN contribuent à la mise en œuvre d'une seule unité ETEC. Globalement on est toujours ramené au même schéma : une des unités est l'exploitant de l'unité ETEC, en ce sens qu'elle y détient le pouvoir de décision, et les autres participent à l'exploitation soit en qualité d'associé de l'unité SIREN exploitante, soit en mettant à sa disposition certains facteurs de production, généralement du personnel. Ces unités "satellites" sont immatriculées dans SIRENE à la demande de divers associés pour diverses raisons.

Quelle que soit la situation, il y a plusieurs unités SIRET (au moins deux) qui sont associées à une même unité ETEC. L'une d'entre elle exploite l'unité ETEC et elle est ordinaire.

Quant aux autres on les dit **singulières de première espèce**. Leur point commun est leur caractère satellite vis-à-vis d'une unité SIRET ordinaire, dont elles dépendent jusque dans leur existence. En effet, il ne peut y avoir d'unité SIRET singulière de première espèce sans unité ordinaire de rattachement.

Si l'unité ordinaire disparaît, ses unités singulières de première espèce doivent disparaître aussi, ou au moins changer de singularité. C'est pourquoi on gère un lien de dépendance entre l'unité SIRET ordinaire et l'unité SIRET singulière de première espèce.

Exemple :

Au sein d'un même groupe, l'entreprise A gère les fonds de commerce et l'entreprise B gère le personnel.

Entreprise A			Entreprise B	
Adresse 1 :	SIRET A1 Gestion du fonds 0 salarié Ordinaire ETEC 1	Lien de singularité ← (permet de rattacher les 35 salariés à l'ETEC 1)	Adresse 1 :	SIRET B1 Prestataire de personnel 35 salariés Singulier (33) Pas d'ETEC
Adresse 2 :	SIRET A2 Gestion du fonds 0 salarié Ordinaire ETEC 2	Lien de singularité ← (permet de rattacher les 110 salariés à l'ETEC 2)	Adresse 2 :	SIRET B2 Prestataire de personnel 110 salariés Singulier (33) Pas d'ETEC

La mesure des disparitions d'établissements

Un établissement peut disparaître suite à une fermeture ou un rachat par exemple, une entreprise peut disparaître suite à une fusion ou à une absorption. Dans le répertoire SIRENE la fusion sera gérée au niveau des établissements par l'intermédiaire des SIRET et des ETEC. **Dans le cas d'une fusion on pourra avoir un changement de SIRET et un maintien de l'ETEC.**

SIRENE ne contient pas d'information sur les différentes phases de règlements judiciaires (seuls sont enregistrés la mise en liquidation avec ou sans poursuite d'activité et la clôture de liquidation). Ces informations sont communiquées soit par les entreprises elles-mêmes (par l'intermédiaire des CFE) soit par l'exploitation mensuelle du BODACC.

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

Eliane AUBRY - Mairie de Paris - Direction du Développement de l'Activité Economique et de l'Emploi - Responsable de la Mission Statistiques et Information Economique

Brigitte BICAN - Préfecture de Paris - Chef du Bureau de l'Action Economique

Philippe BONNAL - Observatoire Régional de l'Immobilier d'Entreprise - Secrétaire Général

Abdallah BOURHANE - Préfecture de Paris, Bureau de l'Action Economique.

Jean-Michel BOUCHIAT - Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris - Délégation de Paris - Responsable du Département Economie-Urbanisme

François BOUVIER - Comité d'Expansion Economique de Paris / Paris Développement - Directeur Scientifique

Nicole CADENEL - Direction Régionale de l'INSEE Ile-de-France - Chef de la Division « Entreprises » du Service Statistiques

Bruno CARRABIN - Mairie de Paris - Direction de l'Aménagement Urbain et de la Construction - Ingénieur en chef

Renaud DIZIAIN - Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France - Chargé d'études

Vincent GOLLAIN - Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France - Economiste

Roseline LAROCHE - Observatoire Régional de l'Immobilier d'Entreprise - Chargée d'études

Elizabeth MARTINEAU - Responsable de l'Observatoire Consulaire des Entreprises en Difficultés

Alexis MEYER - Mairie de Paris - Direction des Finances, des Affaires Economiques et du Contrôle de Gestion - Bureau de la Fiscalité et des Affaires Générales - Adjoint au Chef du Bureau

Michel MICHEAU - Institut d'Etudes Politiques - Directeur du cycle d'urbanisme

Michèle-Angélique NICOL - Observatoire Régional de l'Immobilier d'Entreprise - Chargée de mission

Bernard PAUL - Mairie de Paris - Direction des Finances, des Affaires Economiques et du Contrôle de Gestion - Bureau de la Fiscalité et des Affaires Générales

Sophie RENOUVEL - Atelier Parisien d'Urbanisme - Chargée d'études

Bernadette ROCCA - Direction Régionale de l'INSEE Ile-de-France

Gilles ROMANO - Mairie de Paris - Direction des Finances, des Affaires Economiques et du Contrôle de Gestion - Chef du Bureau de la Fiscalité et des Affaires Générales

Pierre SLIOSBERG - Atelier Parisien d'urbanisme – Chargé d'études - Médiateur du groupe de travail

Jacques STEVENIN - Atelier Parisien d'Urbanisme - Adjoint au Directeur